

Au sommaire

VIE MUNICIPALE

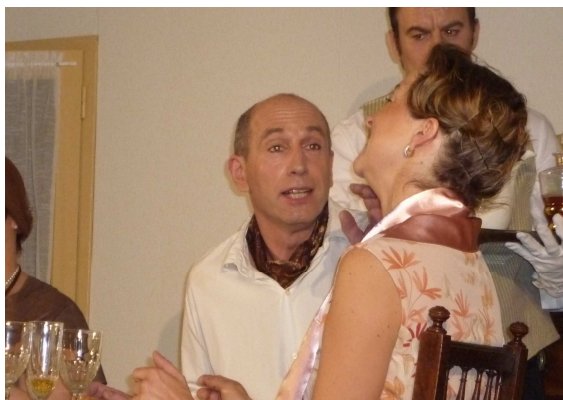
VIE SCOLAIRE

INFORMATIONS
COMMUNALES

VIE ASSOCIATIVE

A VOTRE SERVICE

Les acteurs de la section adulte du Foyer Rural de la Dive lors de leur interprétation de la pièce « DESIRE »



LES ATELIERS THEATRE JEUNES ET GYM/DANSE DU FOYER RURAL

présenteront leurs spectacles

Le vendredi 7 mai 2010 à la salle des fêtes de Payré à partir de 20h15
et

Le vendredi 21 mai 2010 à la salle des fêtes de Vaux à partir de 20h15

Au programme :

les 7/10 ans : « Blanche Neige et les sept musiciens »

- les 11/12 ans : « Jojo au bord du monde »

Les 12/14 ans : « Le méga-malade imaginaire »

Intervention des deux groupes de gym/danse entre les pièces de théâtre

Tarif : adultes 3 € et 2 € pour les moins de 10 ans, gratuit pour les moins de 5 ans

Renseignements /inscriptions : 05.49.42.88.38

Réunion de Conseil Municipal du 19 février 2010**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET DES RESULTATS ET AFFECTATIONS DES RESULTATS**

BUDGETS	Compte administratif 2009		Budget primitif 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNAL				
Fonctionnement	506 001.15 €	669 398.07 €	855 692.29 €	855 692.29 €
Investissement	214 705.21 €	152 309.55 €	704 100.00 €	704 100.00 €
CCAS				
Fonctionnement	8 084.33 €	8 084.33 €	11 226.48 €	11 226.48 €
ASSAINISSE- MENT				
Fonctionnement	14 005.62 €	23 531.83 €	27 326.21 €	27 326.21 €
Investissement	3 605.56 €	19 929.30 €	21 771.45 €	21 771.45 €
LOT. MINIERES				
Fonctionnement	43 212.77 €	43 024.77 €	44 106.45 €	44 106.45 €
Investissement	43 024.77 €	28 114.36 €	43 024.77 €	43 024.77 €
LOT. BERTRIES				
Fonctionnement	17 361.89 €	0.00 €	112 950.45 €	112 950.45 €
BOULANGERIE				
Fonctionnement	12.67 €	4 885.76 €	5 217.36 €	5 217.36 €
Investissement	3 774.05 €	97 164.74 €	87 386.82 €	87 386.82 €
TRANSPORT SCOLAIRE				
Fonctionnement	6 895.31 €	6 895.31 €	7 500 €	7 500 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2009.

PENSION CHIENS TROUVES

Un tarif de pension journalier sera instauré lorsqu'un chien errant est recueilli par les cantonniers dans le chenil de la commune. Le propriétaire de l'animal, une fois retrouvé, devra s'acquitter du montant de la pension (fixée à 2 € / jour), ainsi que des frais occasionnés à la commune par l'animal (notamment les frais de vétérinaires).

MAINTENANCE DES MATERIELS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE ET DES ECOLES

Vu le coût de la maintenance qui dépasse à l'année le coût d'achat de matériel neuf, le conseil décide de ne pas conventionner avec Vienne Services pour la maintenance informatique des écoles. Cependant la maintenance des logiciels de gestion de la mairie est conservée.

EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CAE PASSERELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'embauche au 1^{er} mars 2010 d'un jeune sur la base d'un contrat unique d'insertion (CAE-Passerelle) de 24 h / semaine, pour une durée d'un an (jusqu'au 28 février 2011). La candidature de M. Stéphane ASSELIN est retenue.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TREMARDIERES 2

Le projet n'étant pas éligible aux subventions CRDD (Région) et LEADER (Europe), Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité de modifier le plan de financement pour l'aménagement des ateliers aux Trémardières, afin de déposer une demande de subvention au FRIL (Région).

Le plan de financement est donc modifié comme suit :

Commune (20%)	79 321.12 €
Conseil régional (FRIL) (32%)	126 913.78 €
Etat (DGE) (23%)	91219.28 €
Conseil général	99 151.40 €
TOTAL	396 605.58 €

CONVENTION ATESAT 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de renouvellement de la convention relative à l'ATESAT qui peut être signée entre l'Etat et la commune de Payré.

Les missions de base concernent les domaines de la voirie, de l'aménagement durable et de l'habitat. Parmi les quatre missions complémentaires énumérées dans le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 :

- la mission 1 concernant l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière est assurée par l'Etat dans le cadre du portage des politiques publiques et du conseil.

Le conseil, après délibération,

donne son accord pour signer la nouvelle convention à intervenir entre l'Etat, représenté par le Préfet de la Vienne et la commune de Payré;

précise que le choix concernant les missions complémentaires se dirige vers la mission complémentaire n° 2 relative à l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.

Sachant que, en fonction des projets des communes **et des moyens dont disposent les services de l'Etat pourront faire l'objet d'un avenant :**

- ♦ La mission complémentaire n° 3 : relative à la gestion du tableau de classement de la voirie, en vue de l'élaboration du tableau de classement initial,
- ♦ La mission complémentaire n° 4 : relative à l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € H. et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € H.T sur l'année, pourra faire l'objet d'un avenant dès lors que la commune a un projet et en fonction des moyens dont disposent les services de l'Etat.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE FOYER RURAL

Une convention entre la Mairie et le Foyer Rural est à l'étude pour mettre à sa disposition durant la saison estivale les locaux appartenant à la commune (salle des fêtes, cuisine, réfectoires, salles de classe, dortoirs, douches et sanitaires, espace camping, ancienne boulangerie, local à côté de l'église) et le minibus. Les salles de classe pourront être mises à disposition au cours de l'année en cas de besoin et en accord avec la directrice.

Le Foyer Rural s'engage à restituer les locaux dans l'état où ils les a trouvés et un état des lieux aura lieu au début et à la fin de la période estivale.

Concernant le minibus, le Foyer Rural s'engage à tenir un registre du kilométrage et à rendre le minibus propre avec le plein de carburant et les niveaux vérifiés.

L'assurance du véhicule étant à charge de la mairie, le foyer s'engage à n'accepter comme conducteur du minibus que des personnes ayant 21 ans et au moins trois ans de permis. Si cette condition n'était pas respectée, la franchise serait facturée au Foyer Rural. Une clause de résiliation de la convention sera également ajoutée.

TREMARDIERES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de rénover la ferme des Trémardières et d'y créer les ateliers communaux. Il rappelle que M. Bernard HUGAULT, architecte a été retenu pour suivre ce projet dont l'estimatif est évalué à 343 521.92 € H.T

Compte tenu de l'avancement du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer la procédure adaptée. Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure.

TREMARDIERES - CHOIX D'UN CABINET S.P.S

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché « Aménagement de la ferme des Trémardières-Services Techniques » il y a lieu de retenir un cabinet qui assurera la mission S.P.S A cet effet, il présente au Conseil deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le cabinet S.P.S C. JOVENAUX- 55 Route de Poitiers,- 86800 St JULIEN L'ARS dont la prestation est la suivante :

Phase conception : 400 € H.T

Phase réalisation : 800 € H.T

Réunion de Conseil municipal du 1 avril 2010

VOTE DES BUDGETS 2010

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité à main levée les Budgets Primitifs pour l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

* COMMUNE *

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes..... 704 100.00 Euros

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes..... 855 692.29 Euros

*** ASSAINISSEMENT ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 21 771.45 Euros

• **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses et Recettes..... 27 326.21 Euros

*** TRANSPORT SCOLAIRE ***

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 7 500.00 Euros

*** LOTISSEMENT LES MINIERES ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 43 024.77 Euros

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 44 106.45 Euros

*** LOTISSEMENT LES BERTRIES ***

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 112 950.45 Euros

*** BOULANGERIE ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 87 386.82 Euros

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 5217.36 Euros

VOTE DES MPOTS 2010

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des bases notifiées par les services fiscaux qui font ressortir un produit prévisionnel fiscal de 204 578 euros pour l'année 2010 (TH, TF et compensation relais). Jugeant ce produit satisfaisant, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Après en avoir délibéré, il vote donc les taux des taxes directes comme ci-dessous, à savoir :

TAXES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
- Taxe d'Habitation	10,44 %	66 973 €
- Taxe Foncière Propriétés Bâties	9,89 %	42 824 €
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	25,08 %	22 998 €
- Compensation Relais Taxe Professionnelle		71 783 €

CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS AVEC VIENNE SERVICES

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2010 de publier l'avis d'appel à la concurrence et les documents de la consultation sur un profil d'acheteur pour les marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Ce profil d'acheteur est un site, généralement appelé « plateforme », accessible en ligne, par l'intermédiaire du réseau internet, offrant toutes les fonctionnalités nécessaires à la dématérialisation des procédures : au minimum, information des candidats et réception des candidatures et des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Vienne Services.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESERVE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de construction d'une réserve près du restaurant scolaire, et la nécessité de faire les demandes de subventions dès à présent.

D'après les devis demandés, le coût total des travaux prévisionnels s'élève à 24 906.48 € HT (29 788.15 € TTC).

Le plan de financement suivant est envisagé (HT) :

Commune (60 %)	14 943.89 €
Conseil Général (PADC) (25% du HT)	6 226.62 €
Conseil Général (fonds pénitentiaires) (15 % du HT)	3 735.97 €
TOTAL	24 906.48 €

LIMITATION 30 KM/H DANS LE BOURG DE PAYRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du caractère dangereux de la circulation devant les écoles, la vitesse limite autorisée sera de 30 km/h dans le bourg de Payré.

Des panneaux de limitation de vitesse seront installés à chaque entrée du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette nouvelle limitation de vitesse à l'unanimité. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Le C.C.A.S : (Centre Communal d'Action Sociale)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries doit reprendre cette année. Il est ouvert sans inscription préalable à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires.

2 catégorie : le fleurissement des maisons et jardins

La mise en valeur du patrimoine (fours, puits ...).

seules les décorations florales visibles de la rue seront prises en considération.

Les éléments pris en compte sont les suivants :

Aspect général et environnemental.

Ampleur du fleurissement.

Diversité et choix des végétaux.

Harmonie et contraste des couleurs.

Le jury passera la 2^{ème} semaine du mois de juin dans les villages et hameaux..

La commune étant très étendue (50 villages) et pour multiplier les premiers prix, la **commission a décidé de créer trois zones :**

Zone 1 concourant en 2010 : Mémageon, Preuillé, Les Vignes, La Roncière, La Métairie, Guron, Neuil, Romagné, La Vieille Bouchère, Lépinasse, Le Joliet, Montamatin, La Boutelée, Le Petit Châtaignier.

Zone 2 concourant en 2011 : Brioux, Beaulieu, Malfoie, La Repoussardière, Vauguibert, La Pinolière des Côteaux, Les Côteaux, Léraudière, Montorchon, Le Petit Montorchon, Bourg de Vay, le Bourg de Payré, La Roche, Benasse, l'Ecôtière, Château de Montorchon, La Pierrière, les Trémardières.

Zone 3 concourant en 2012 : Lombrail, la Ferrière, la Bertinière, la Pierre Brune, la Barelière, la Pinolière des Bois, la Loubatière, la Chagnaie, Mirbazin, les Brandes, le chêne Vert, les Grandes Brousses, les Minières, la Guibertière, la Vacheresse, la Ressonnière.

La commission.

La boîte à idées

Gâteau au chocolat bonne maman

Ingrédients pour 6 à 8 personnes : 4 œufs - 175g de sucre en poudre-50g de cacao amer-100g de farine+farine pour le moule-100 g de fécule de pomme de terre-1/2 sachet de levure chimique-100g de beurre +beurre pour le moule-1 pincée de sel-sucre glace pour la décoration.

- ◆ cassez les œufs en séparant les blancs des jaunes
- ◆ Mettez les jaunes dans un saladier avec le sucre en poudre. Fouettez jusqu'à ce que le mélange blanchisse et fasse un ruban lorsqu'on soulève le fouet.
- ◆ Ajoutez le cacao en pluie en continuant à fouetter
- ◆ Mélangez la farine, la fécule et la levure et ajoutez-les en pluie en tournant
- ◆ Faites fondre le beurre puis versez dans le saladier et mélangez
- ◆ Battez les blancs en neige ferme avec la pincée de sel et incorporez-les délicatement à la préparation
- ◆ Versez dans un moule beurré
- ◆ Cuisson : 40 mn à four préchauffé (180°, th6)
- ◆ Laissez refroidir avant de démouler et saupoudrez de sucre glace



Chloé LESTRADE le 27/02/2010 - Malfoie

Solenne CHARLES le 08/03/2010 - Les Minières

Timéo BOUTY le 04/04/2010 - La Roche

INFORMATIONS COMMUNALES

Feu de jardin : il est interdit de faire brûler du plastique, du caoutchouc ou autres substances qui peuvent dégager des fumées toxiques pour le voisinage. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Couhé. De plus, en ce qui concerne les feux des déchets verts dans les jardins, un certain nombre de règles doivent être observées :

- ◆ tenir compte de l'indice feu qui doit être inférieur à 13 :
aucun feu ne doit être fait à moins de 20 m des routes nationales
- ◆ pas de vent supérieur à 20 km/h (les branches ne sont pas agitées)
- ◆ les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres
- ◆ il doit exister, à proximité du foyer, une prise d'arrosage ou une réserve d'eau de 200 litres reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression
- ◆ les entassements de végétaux ne doivent pas dépasser 1.50 m de diamètre et 1 m de hauteur.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2009, sur le site « <http://ddaf.vienne.agriculture.gouv.fr> rubrique forêt-protection contre les incendies de forêt »



Ramassage

Les mercredis

5-19 mai
2-16 et 30 juin
15 et 28 juillet
11 et 25 août

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 1994 sont priés de se faire recenser à la mairie avant le 30 juillet 2010 munis du livret de famille de leurs parents.

INSCRIPTION A L'ÉCOLE DES ENFANTS NÉS EN 2007

Pour inscrire votre enfant à l'école publique de Payré
Vous devez vous présenter à la mairie muni de votre livret de famille
et du carnet de santé de l'enfant.

Nous vous communiquerons les coordonnées de l'école afin que vous puissiez
prendre rendez-vous avec la directrice.

DATES A RETENIR

Samedi 8 mai 2010 : Cérémonie UNC.AFN Monument

Dimanche 13 juin 2010 : A.G- A.C.C.A. Salle des Fêtes

Samedi 19 juin 2010 : Festival chant Choral Foyer Rural

Dimanche 27 juin 2010 : Méchoui A.P.E Salle des Fêtes

Samedi 10 juillet 2010 : Paëlla - journée Africaine A.F.A.P
et Feu d'artifice (Municipalité)

Samedi 28 août 2010 : Repas A.A.E.E.P Salle des Fêtes

Dimanche 29 août 2010 : Balltrap à Mirbazin (ACCA)



FOYER RURAL
GUIGUETTE DES BORDS DE LA
DIVE

Ouvert tous les dimanches après-midi de
14h30 à 19h30 du 6 juin au 12 septembre
2010.

Renseignements : 05.49.42.88.38

L'ENSEMBLE VOCAL DE LA DIVE

Vous invite à son festival de chants chorale annuel

Le 19 juin 2010 à 20h30 en l'église St Hilaire de Payré

Deux autres chorales chanteront également
Venez nombreux

Renseignement : Françoise GREMAUD
Au 05.49.42.47.26

Association BIGARBOUCHON

Récupération de bouchons en plastique
(bouteilles d'eau, de lait, etc...)

M. Michel BLANCHARD
au 05.49.42.49.19
Et Famille GUIGNARD
au 05.49.42.45.13

Vous avez plus de 16 ans,
vous cherchez un job d'été

Venez castrer du maïs : travail simple, répétitif

Lieu : Le Bouquet et la Raffinière de Brux

Durée : 8 à 10 jours entre le 14 juillet et début août

Téléphonez au : 05.49.59.01.07

A VOTRE SERVICE

Recherche heures de ménage
S'adresser au 05.49.42.49.00



PLURISERVICES

Association intermédiaire - 17, Place Maréchal Leclerc - 86400 Civray

☎ 05.49.87.41.45 - ☎ 05.49.87.63.56 - ✉ pluriservices@wanadoo.fr

Agrément n° 86004 - SIRET n°34299024900035 - Code APE 7830 Z

Pluriservices, association intermédiaire, votre structure de proximité depuis 20 ans, intervient pour le prêt de main-d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS

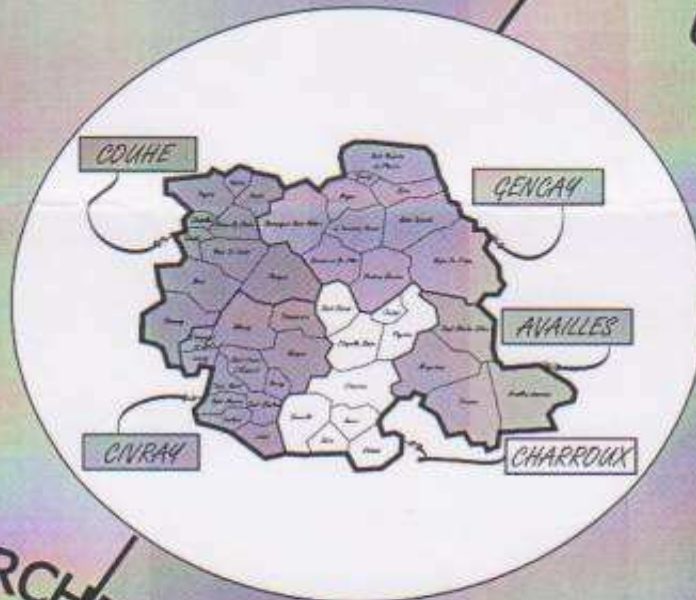
ASSOCIATIONS

COLLECTIVITES

Aide dans différents domaines :

- Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture,

Agréé « services aux personnes », les emplois familiaux font bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 %
 Accepte les règlements CESU délivrés par les entreprises.
 Proposition de services en groupes 3 et 4



VOUS RECHERCHEZ
VENEZ VOUS INSCRIRE !

UN EMPLOI ?

Pluriservices Interim

- Est l'employeur
- recrute la personne compétente
- effectue toutes les démarches administratives (déclarations,

VOUS RECHERCHEZ
CONTACTEZ-NOUS !

DU PERSONNEL ?

Toute entreprise peut faire appel à Pluriservices Interim pour un besoin ponctuel de main d'œuvre : SURCROÎT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...

ENTREPRISES

ARTISANS

EXPLOITATIONS



PLURISERVICES INTERIM

17, Place Maréchal Leclerc 86400 Civray - ☎ 05 49 87 67 67

☎ 05 49 87 00 05 - ✉ pluriservices-interim@wanadoo.fr

Convention n°T0860021999-SIRET n°42425888700027 - Code APE 7820 Z